

Les catégories de candidats pouvant prétendre à être éligible au sein des collèges de la Commission de la formation et de la vie universitaire sont disposées aux articles D.719-4 et D.719-6-1 du Code de l'éducation.

COLLÈGE A

COLLÈGE B

COLLÈGE BIATSS

SECTEUR 1

SECTEUR 2

SECTEUR 3

SECTEUR 4

(Pour les collèges A et B, cocher la case correspondant à votre secteur)

IDENTITÉ DU CANDIDAT INSCRIT SUR LA LISTE :

Je soussigné.e

NOM D'USAGE NOM PATRONYMIQUE

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL TÉLÉPHONE

COMPOSANTE - SERVICE

NUMÉRO DE MATRICULE

(Numéro figurant sur votre carte professionnelle lorsque vous en possédez une)

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Nom de la liste :

Fait à Le

SIGNATURE DU CANDIDAT

FORMULAIRE À JOINDRE ACCOMPAGNÉ DE LA LISTE DE CANDIDATURES ET DE LA COPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE OU, À DÉFAUT, D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR CHAQUE CANDIDAT

AU PLUS TARD LE MARDI 2 JUIN 2026 À 16 HEURES 00

À LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (DAJG)
BÂTIMENT i - BUREAU i3-323
61 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX

elections@u-pec.fr

Déposer votre candidature

au plus tard le MARDI 2 JUIN 2026 à 16 HEURES 00